

**Procédure inscription Master Génie civil parcours structures et travaux publics
(formation délocalisée à l'île Maurice)
Année universitaire 2019/2020**

Etape 1 : Création d'un compte Ecandidat : candidature.univ-reunion.fr

Etape 2 : Pré-inscription en choisissant la formation adéquate – constitution du dossier complet en ligne entre le **16 septembre et 30 septembre 2019**

- Copie de tous les relevés de notes et diplômes. Les documents en langue étrangère sont admis avec leur traduction certifiée conforme par un traducteur assermentée
- 1 lettre de motivation
- 1 CV
- Pièce d'identité

Etape 3 : Commission pédagogique et avis sur Ecandidat au plus tard le 04 octobre 2019.

Etape 4 : paiement en ligne de la CEVC (91€) via le site www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/

Etape 5 : Inscription et dépôt des pièces en ligne des candidats **sans paiement au plus tard le 15 octobre 2019**. En parallèle, envoi par courriel des reçus de paiement des étudiants par l'UDM à la DSVE.

Etape 6 : Traitement des dossiers d'inscription. Les certificats de scolarité, login et facture seront transmis par mail à l'étudiant. Pour information, les cartes étudiantes ne sont pas éditées pour les formations délocalisées.

Pièces à déposer lors de l'inscription en ligne :

- Pièce identité ou passeport
- Relevés de notes et/ou diplômes certifiés conformes
- Attestation de la CVEC

Remarques :

Les étudiants devront tous avoir payé les droits d'inscription au plus tard le 15 octobre 2019.

Ces droits s'élèvent au titre de l'année universitaire 2019/2020 à 243€.

A noter que l'inscription administrative en ligne ne sera possible qu'après paiement de la CVEC.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DATES

Saisie des candidatures	16 au 30 septembre 2019
Avis de la commission au plus tard le :	03 octobre 2019
Notification des avis au plus tard le :	04 octobre 2019
Confirmation des candidats au plus tard le :	15 octobre 2019
Phase d'inscription en ligne	05 au 15 octobre 2019